

Régence Genoïse replongée dans la même sollicitude que les Cortes lui ont causée depuis une si longue suite d'années.

VI. *Rome.* Il est encore difficile de pénétrer les intentions de cette Cour touchant l'affaire des Royaumes de Naples & de Sicile ; c'est-à-dire , sur la reconnoissance de l'Infant Don Carlos comme Roi de ces Royaumes, sollicitée par les Ministres d'Espagne, de France, & celui qui agit auprès du St. Siège pour S. A. R. Si l'on en croit à un bruit, cette reconnoissance aura lieu incessamment, le Pape enverra même un Légat à *Latere* à Naples, & recevra un Ambassadeur de l'Infant. Mais ce qui est plus certain, c'est ce que nous avons avancé dans nôtre dernier Journal, de l'Infant Don Louis " qu'il est déclaré Archevêque de Tolède., Ce Prince est pourvû enfin de cet Archevêché, pour lequel on a fait tant d'instances; mais avec cette condition, que le Spirituel en sera administré par une autre personne, jusqu'à ce qu'il eut l'âge requis par les Canons.

VII. Rien n'est encore déterminé sur la somme à diminuer ou à annuler du Cardinal Coscia dont nos derniers mémoires font mention. La Congrégation de *Supernonnnullis* qui a condamné Son Emin. à cette somme, payable à la Chambre Apostolique, va reviser toutes les pieces du Procès de Mr. Coscia Evêque de Targa son frere, qui est toujours détenu.

VIII. Mr. le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, embrassa l'état Ecclesiastique au commencement du mois d'Août, qu'il prit la premiere Tonsure ; dans peu son Excellence doit recevoir les Ordres Sacrés. Elle a donné à cette occasion un magnifique régal aux Cardinaux Ottoboni & Albani, aux Ambassadeurs de Venise & de Malthe,